

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -  
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX  
46, Avenue S. ALLENDE  
77108 MEAUX

L'Officier du Ministère Public

à

*Cabinet DEHAN SCHINAZI*  
*174, rue de Courcelles*  
*75017 PARIS*

**Références à rappeler :**

Référence :

Rédacteur :

Maître,

Les requêtes faisant suite à des infractions relevées sur le ressort du tribunal de police de Meaux, ont attiré notre attention.

Après examen de ces affaires, je vous informe de l'abandon des poursuites à l'encontre de votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025387** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.2 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à : \_\_\_\_\_ au point  
kilométrique : \_\_\_\_\_, dans le sens \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de \_\_\_\_\_ retenue de \_\_\_\_\_ pour une vitesse autorisée de \_\_\_\_\_

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §I C.ROUTE.  
ART.R.413-14 §I AL.2 C.ROUTE.

- 1 fois **025386** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFERIEURE OU EGALE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à : \_\_\_\_\_ au point kilométrique \_\_\_\_\_ dans le sens \_\_\_\_\_  
en date du \_\_\_\_\_ par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ avec le(s)  
véhicule(s) immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de \_\_\_\_\_ atenué de \_\_\_\_\_ pour une vitesse autorisée de \_\_\_\_\_

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §I C.ROUTE.  
ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.

Appartenant aux dossiers :

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MEAUX, le 20/09/2024

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

